



Monsieur Jacques WITKOWSKI
Directeur général de la Sécurité Civile et
de la Gestion des Crises
Place Beauvau
75008 Paris Cedex 08

Objet: calendrier prévisionnel

Monsieur le directeur général,

Si la France est considérée comme le pays des règles et des exceptions, nous souhaiterions qu'en matière de fonctionnement des Commissions Administratives Paritaires nous nous en tenions à des règles claires et compréhensibles par toutes et tous.

Nous constatons des difficultés d'organisations aux avancements en CAP nationales. Plusieurs incohérences apparaissent entre les dates de résultats d'examen professionnel, de concours et les dates limites d'envoi des dossiers des agents.

En 2017, la date limite de dépôt de dossiers se situe avant les résultats de certaines épreuves. Les agents sont obligés soit à envoyer les dossiers après les délais impartis, soit en 2018 !!!

Dans la mesure où le nombre de nominations au choix dépend des résultats de l'examen professionnel, les échéances (et les consignes) sont suffisamment perturbantes pour que chacun applique une méthode qu'il choisit, envoi après la date limite (prise en compte du mel reçu) ou l'année suivante (CAP suivante en respect de la circulaire CAP 2017).

Une fois de plus des agents peuvent être lésés, et nous ne pouvons nous y résoudre.

Pour cette année, il est trop tard pour résoudre cette problématique, mais à l'avenir nous appelons de nos vœux un calendrier cohérent, et des consignes sans ambiguïtés, et ce ne sont pas les S.I.S. qui nous contrediront.

Sûrs de votre intérêt pour un calendrier cohérent pour les officiers, veuillez recevoir Monsieur le directeur général nos salutations respectueuses.

Pour la CGT des SDIS

Sébastien DELAVOUX